

VILLE DE VILLEPARISIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

~~~~~

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à 18 h 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Président :

|                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| Nombre de membres en exercice | 11            |
| Date de la convocation        | 15 juin 2026  |
| Membres présents              | 7             |
| Membres représentés           | 0             |
| Membres absents               | 4             |
| Secrétaire de séance          | Murielle LANG |

~~~~~

Présents :

Frédéric BOUCHE, Président du CCAS
Laura STRULOVICI, Adjointe au Maire, vice-présidente du CCAS
Patricia DHOTEL, conseillère municipale
Stéphanie BARANGER, Micheline HILAIRE, Estelle PAROUX
Claude SICRE DE FONTBRUNE, conseiller municipal

Absent(e)s excusé(e)s :

Nathalie DACHICOURT, conseillère municipale
Daniel ARNOUD, conseiller municipal
Emilie COOWAR, Audrey MERET

~~~~~

**Conseil d'Administration du CCAS du 30 juin 2026 – Délibération n° 2026-21/06-07**

**OBJET : BUDGET DU C.C.A.S. – ARRET DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M 57 des Communes et de leurs établissements publics,

**VU** la délibération du CCAS n° 2021-51/12-06 du 17 décembre 2021 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022,

**VU** l'article 205 de la loi de finances pour 2024 qui généralise la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales sous M57 ou M4, soit une production du CFU au plus tard au premier semestre 2027,

**CONSIDERANT** que la mise en place du CFU vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ; à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; et à aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable et améliorant la qualité des comptes,

**VU** le Compte Financier Unique 2025 du CCAS établi par le Comptable Public Assignataire de Meaux et l'ordonnateur, relatif aux recettes et dépenses effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2025,

**VU** le rapport de présentation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal CCAS,

**Entendu** l'exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE, Président,

DELIBERE

**Article 1 :**

Compte tenu des résultats de 2024 reportés, le résultat de clôture à la fin de 2025 s'établit comme suit :

Un résultat cumulé excédentaire d'investissement de : + 147 362.60 €

Un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de : + 55 844,52 €

Le compte financier unique présente donc un résultat de clôture de : + 205 207.12 €

|                               | Investissement |               | Fonctionnement |                |
|-------------------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|
|                               | Prévu          | Réalisé       | Prévu          | Réalisé        |
| Dépenses                      | 285 544.00 €   | 111 832.44 €  | 2 201 830.00 € | 2 159 081.50 € |
| Recettes                      | 285 544.00 €   | 78 413.13 €   | 2 201 830.00 € | 2 103 716.24 € |
| Déficit/Excédent              |                | - 33 419.31 € |                | - 55 365.26 €  |
| Résultat cumulé de l'exercice | - 88 784.57 €  |               |                |                |

|                          |              |              |              |              |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Résultat de 2024 reporté | 180 781.91 € | 180 781.91 € | 113 209.78 € | 113 209.78 € |
| Résultat global 2025     |              | 147 362.60 € |              | 57 844.52€   |
| Résultat cumulé          | 205 207.12 € |              |              |              |

Le montant des restes à réaliser en investissement est de 49 567.67 €

**Article 2 :**

- Le Compte Financier Unique 2025 du budget principal CCAS est approuvé.
- la somme de 55 844.52 € est affectée au compte 002 « résultat reporté » de la section de fonctionnement du budget supplémentaire 2026 du CCAS ;
- Il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement.
- la somme de 147 362.60 € est affectée au compte 001 "résultat reporté" de la section d'investissement du budget supplémentaire 2026 du CCAS ;

**Article 3 :**

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux, au Sous-Préfet de Meaux, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

**Article 4 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

Adopté après le vote suivant :

Le président sort afin que soit procédé au vote

**Adopté selon le vote suivant :**

**6 votants**

**5 pour**

**1 abstention (M. SICRE DE FONTBRUNE)**

Pour extrait conforme, le 1<sup>er</sup> juillet 2026

**Frédéric BOUCHE**

Président du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale

